

## *Complément au rapport d'activité*

*28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT, Sète 20 janvier 2015*

*D. Steinmetz*

Ce rapport vient compléter le rapport d'activité du syndicat pour la période récente qui le moins que l'on puisse dire a été « riche » d'événements pour notre pays et pour la CGT.

### **En introduction : La situation internationale**

Dans ces derniers mois, les conflits à l'échelle de la planète ne se sont pas calmés, loin de-là. La situation au Moyen-Orient est marquée aujourd'hui par la montée de Daesh, l'Etat islamique qui s'est construit sur les ruines de l'Irak et de la Syrie. L'état irakien n'existe plus, étouffé par les conséquences de l'intervention américaine et du conflit interreligieux entre chiites et sunnites. Le conflit en Syrie n'en finit pas avec maintenant plus de 200 000 morts. Les atrocités commises par les islamistes radicaux de Daesh sont inqualifiables. Seule la résistance du peuple kurde et les combattants et combattantes de Kobané semble en capacité de ralentir sa progression. Les populations fuient et pour beaucoup peuplent les camps de réfugiés au Liban ou s'embarquent sur des rafiots à la main des maffias, rafiots qui sont abandonnés à la dérive au large des côtes italiennes

En Afrique, la déstabilisation touche toujours le Mali et le Nigéria ainsi que la RCA et d'autres pays dont la liste ne finit pas. Ajoutons l'épidémie d'Ebola dont les dégâts s'étendent dans des pays rendus exsangues, notamment par les pressions du FMI.

Plus près de nous en Europe, la guerre civile en Ukraine est également présente.

### **Il est temps de revenir sur les assassinats qui ont frappé Charlie et le super marché Kasher de Vincennes.**

L'assassinat des journalistes de Charlie, des fonctionnaires de police, de l'agent d'entretien, des clients juifs du super marché de Vincennes sont des actes odieux et inexcusables. La barbarie, l'antisémitisme n'ont aucune place dans notre pays. Ceux qui sont morts à Charlie étaient nos proches, ils ont tous égayé de leurs dessins de nombreux journaux de la CGT. Pas un numéro d'Ensemble sans les dessins de Charb, qui venait de livrer son dernier dessin pour la Vie Ouvrière.

Le syndicat a appelé à juste titre à participer aux marches contre la barbarie du weekend dernier. Le caractère inexcusable de ces assassinats ne doit pas nous faire oublier que la violence qui règne sur toute la planète ne sort pas du néant. Méfions-nous du Story telling de l'union nationale qui monte en épingle une guerre de civilisation en occultant les responsabilités historiques des pays capitalistes occidentaux. Les médias, la presse pour la plupart de ses titres veulent nous faire oublier l'oppression des peuples, l'exploitation éhontée des ressources des pays du « tiers monde », l'arrogance des impérialismes qui n'ont renoncé au fait colonial qu'à la moitié du vingtième siècle et maintiennent leur domination. On nous re-prépare le coup de la guerre juste et du Patriot Act dont Bush a usé et abusé.

Par ailleurs, qui menace la liberté de la presse ? Est-ce le Figaro ose critiquer Marcel Dassault. Est-ce que Libération parle de Patrick Drahi, nouveau magnat des médias qui possède par l'intermédiaire de son Holding installé au Luxembourg Numéricable, SFR et de nombreux journaux. Charlie était à quelques semaines de la faillite. Où sont les aides à la presse d'opinion qui est en train de mourir. L'arsenal juridique qui va se mettre en place va sûrement se retourner contre nous. Déjà la prise d'ADN mise en place contre le terrorisme sert contre les syndicalistes pour des délits d'affichage ou de manifestations.

Revenons aux conséquences de la crise qui frappe encore les pays européens. La Grèce, l'Italie, l'Espagne sont plongés dans une crise dont on ne voit pas la fin. La situation en Grèce est catastrophique pour le peuple. Sous la pression de la troïka tout est bradé. Le PIB baisse pour la 7ème année consécutive. Les élections qui se dérouleront la semaine prochaine seront un test pour le pays et au-delà pour l'ensemble des pays européens. La simple annonce d'un possible succès de Syriza a conduit les responsables européens et notamment A Merkel à proférer des menaces rétorsion : sortie de l'euro et fin des aides et des crédits.

Mais au-delà de la Grèce d'autres forces se lèvent, Podemos en Espagne et surtout d'importants mouvements sociaux en Belgique, en Allemagne, et bien sûr en Grèce. Cela contraste avec la relative atonie de ce qui se passe dans notre pays. Pourtant la France est elle aussi touchée par la récession, le chômage (180 000 chômeurs supplémentaires en 2014) et la montée de la misère. Le gel des salaires et en particulier ceux de la fonction publique, la réduction programmée des budgets de l'état des collectivités territoriales et des organismes sociaux plonge le pays dans la récession.

Les mesures prises par le gouvernement Hollande dans le cadre d'une politique de l'offre qui refuse l'effet positif de la demande ont un coût social et économique majeur. Les cadeaux fiscaux qui ont été amplifiés par le pacte de responsabilité, par toutes les mesures des gouvernements précédents sur lesquelles on n'est pas revenu (les 7 milliards du CIR par exemple) se traduisent par plus de 50 milliards de baisse des budgets publics.

Dès 2015, les dépenses publiques vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'Etat, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité sociale. Il faudra oublier les investissements publics, pourtant nécessaires pour relancer l'économie. Les conséquences de ces coupes budgétaires sur les personnels de la fonction publique seront graves. Le nombre des fonctionnaires diminuera de 2% en dehors des ministères prioritaires. 1,4 milliards seront économisés sur le traitement des fonctionnaires. La valeur du point d'indice sera figée jusqu'en 2017, ce qui représente 7 années de gel consécutif. La progression de la masse salariale sera limitée à 0,6%. Cette hausse est inférieure à l'inflation.

### **Loi Macron et exigences du MEDEF**

Impossible de parler de la loi Macron sans rappeler les dernières exigences du MEDEF. Suspendues depuis la mi-décembre, les négociations entre le Medef et les syndicats ont repris jeudi dernier, au siège du patronat.

La seule concession aux salariés concerne les très petites entreprises (TPE), actuellement dépourvues de représentation du personnel. Le Medef, contre l'avis de la CGPME qui souhaite un statu quo, propose d'instaurer des commissions paritaires régionales

interprofessionnelles sur le modèle de celles qui existent dans l'artisanat. Elles auraient un rôle d'information et de conseil auprès des salariés et employeurs des TPE de la région, mais ne pourraient « sous aucune forme » intervenir dans une entreprise. Autant dire qu'on est loin du rôle de délégués du personnel élus par leurs collègues et portant leurs revendications au sein de l'entreprise.

Au-delà du seuil de 11 salariés, le texte prévoit la création d'une instance unique de représentation des salariés, le « conseil d'entreprise ». Pour les entreprises entre 11 et 49 salariés, ce conseil reprendrait les prérogatives des délégués du personnel actuels. Pas de progrès, donc, si ce n'est qu'il serait informé une fois par an sur la situation économique et sociale de l'entreprise. Il pourrait également négocier des accords, mais n'aurait pas la personnalité morale pour ester en justice.

Au-delà du seuil de 50 salariés, c'est table rase. Le conseil d'entreprise se substituerait aux actuels délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). À la clé, une réduction drastique du nombre de mandats et d'heures de délégation utilisables par les élus pour effectuer leur travail syndical. Pour une entreprise employant 80 salariés, par exemple, on passerait de 10 délégués actuellement à 5 demain, qui concentreraient toutes les attributions.

Cette fusion vise surtout la disparition des instances de proximité, les DP et surtout le CHSCT, devenu la bête noire des employeurs avec la montée en puissance des expertises. Aujourd'hui, en cas de risque grave ou de réorganisation, le CHSCT peut décider de faire appel à un cabinet d'experts. Non seulement le coût du rapport est porté à la charge de l'employeur, mais le contenu du document peut représenter un risque pénal pour lui, s'il pointe des risques et qu'un accident survient par la suite. Exit, donc. Le projet patronal prévoit la création de « commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail », mais obligatoires à partir d'un effectif de 300 salariés seulement, sans personnalité morale et sans recours à l'expert. Les possibilités d'expertise seraient centralisées entre les mains des conseils d'entreprise, conseils centraux ou conseils de groupe, qui devraient en supporter une partie du coût (20 %) dans la version antérieure du texte. Une barrière financière dissuasive.

Syndicats et patronat ne sont pas parvenus à s'entendre samedi sur des propositions pour « simplifier et améliorer le dialogue social en entreprise. Il reste une dernière séance avant que le gouvernement ne décide de légiférer.

### **Loi Macron**

Avec un texte intitulé « *pour la croissance et l'activité* », en 106 articles, l'enfant naturel de F Hollande et de la banque Rothschild, fait un énorme cadeau aux patrons. Casse du code du travail, de la médecine du travail, mesures de privatisations et libéralisation de l'économie.

La loi Macron est le retour d'ascenseur à la commission européenne en contrepartie de l'acceptation par celle-ci d'un déficit public toujours supérieur aux 3% de la norme ordo libérale imposée par l'Europe.

Tout pour le patron, rien pour les salariés, tel pourrait être le résumé de ce texte.

Un exemple significatif : la réforme du permis de conduire :

L'**article 9** permet l'externalisation de l'épreuve du code et de certains permis poids lourds. On cite : « *Le permis de conduire est un élément essentiel de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes. Pour beaucoup d'entre eux, le permis de conduire est aussi un passeport indispensable pour l'emploi.*

*Pourtant, des délais d'attente trop longs, pour ceux qui échouent à la première tentative, entraînent des surcoûts et des inégalités territoriales. Pour améliorer cette situation, une réforme d'ensemble du permis de conduire afin de diminuer de moitié les délais de passage des permis de conduire a été engagée par le Gouvernement. Dans ce cadre, l'article 9 ouvre à des organismes agréés, présentant des garanties d'impartialité et de compétence, la possibilité d'assurer l'épreuve de l'examen théorique du permis de conduire. S'agissant de l'organisation des épreuves pratiques du permis de conduire des poids lourds, cette possibilité est limitée aux épreuves pratiques des diplômes professionnels nécessaires à l'obtention du permis. Les examinateurs du permis de conduire devront pour leur part également présenter des garanties suffisantes de compétence, d'impartialité et d'honorabilité.*

*Cette ouverture permettra concomitamment d'accroître le nombre de places d'examen disponibles pour le permis de catégorie B, le temps de travail des inspecteurs libérés par cette ouverture étant principalement réaffecté sur le passage du permis de conduire de catégorie B.*

Au lieu de recruter des inspecteurs fonctionnaires (ils ne sont que 1300 actuellement) on privatise.

Au-delà de la remise en cause des professions réglementées, les régressions sociales ressortant de ce projet de loi sont notamment les suivantes :

- La libéralisation du travail du dimanche et de nuit se fera au détriment des créations d'emploi et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit.

- La libéralisation du transport de voyageurs en bus entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée.

- La sécurisation des employeurs continue, sous couvert de simplification, avec une réforme annoncée par voie d'ordonnance de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique.

- La remise en cause des conseils des prud'hommes avec notamment la mise en place; de juges professionnels au détriment des juges prud'hommes élus, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical.

La réforme de la médecine du travail, retirée du projet de loi Macron, serait insérée dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail dès janvier 2015. Rappelons qu'il est prévu le transfert du suivi médical des salariés vers les médecins généralistes, toujours sous le prétexte d'un nombre insuffisant de médecins du travail...

Ajoutons la privatisation des aéroports, de Rungis et de l'industrie de l'armement (GIAT)

Avec un certain retard, la CGT appelle à l'action contre la loi Macron, notamment le 26 janvier sur Paris avec un appel de l'Union régionale IDF, repris par l'UGFF et à votre disposition dans les pochettes. Un texte spécifique du SNTRS est sans doute nécessaire.

## Situation ans l'ESR

L'ESR n'échappe pas aux sacrifices budgétaires.

Dans la recherche publique, la subvention de l'État ne permet plus d'assurer la totalité des dépenses salariales des personnels titulaires, ni même les dépenses incompressibles (fluides, entretien des bâtiments, etc.). Les budgets récurrents des organismes de recherche et des universités n'offrent plus qu'une marge restreinte pour le fonctionnement et l'investissement dans les laboratoires de recherche. Le résultat est un tarissement du recrutement et une pression accrue pour rechercher des contrats extérieurs. Ceci se traduit par la perte de capacités de recherche pour les laboratoires et le risque d'affecter durablement l'attractivité des métiers de la recherche pour les jeunes.

La situation dans les universités est similaires, ce n'est pas la décision de F Hollande de rétablir les 70 millions d'Euros qui avaient été supprimés par un amendement parlementaire opéré courant décembre qui change la donne.

Alors que l'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence et que la recherche scientifique, fondamentale ou finalisée, est un atout pour le pays, le projet de budget 2015 au lieu d'inverser la situation, va l'aggraver.

L'annonce faite par le ministère de la sanctuarisation du budget de la recherche n'est pas crédible. L'emploi est menacé en 2015. Les EPST ne peuvent maintenir les recrutements qu'en sacrifiant de nouveaux programmes de recherche, le fonctionnement des Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) et le soutien de base aux laboratoires. Les années 2016 et 2017 seront encore plus difficiles. Le maintien du Programme Investissement d'Avenir, fondé sur l'emprunt, continuera à instaurer une compétition destructrice entre les établissements, avec l'objectif de mettre encore plus les universités et la recherche au service des seules entreprises, ce qui menace de réduction ou de disparition les thématiques qui ne pourront pas être exploitées dans ce sens.

La publication des décrets COMUE met en place la régionalisation des universités et le démantèlement progressif des EPST. Les dernières déclarations de la CPU qui réclame la fin de nombreuses dispositions nationales du statut des enseignants chercheurs et la fin de la DRH du ministère en ajoute une couche.

Ces derniers mois ont été marqué par de mobilisations pour la défense de l'emploi dans l'ESR. Le syndicat s'est investi dans la mobilisation autour du Comité National. La manifestation du 17 octobre a été un succès. La forme d'action initiée par Science en Marche a bénéficié d'un soutien médiatique important. Les précaires ont été nombreux à se mobiliser. Les initiatives suivantes du 11 décembre ont rassemblés moins de post doc et plus d'étudiants. La bataille de l'emploi doit se dérouler sur la durée. Il nous faut réfléchir à de futures initiatives.

### Elections dans la fonction publique et les EPST et leurs conséquences

La CGT maintient sa première place dans la fonction publique, malgré un recul dans un contexte particulièrement difficile. Dans la fonction publique de l'État, FO totalise 17,0% (+0,4 point), la FSU 15,6% (-0,3 point), l'UNSA 14,8% (+0,8 point), la CFDT 14,0% (-0,6 point) et la CGT 13,4% (-2,4 point). Solidaires et la CGC obtiennent respectivement 9,0% et 5,4% des voix.

Le recul est net dans la fonction publique d'état, la CGT passe de la 3ème à la 5ème place.

Plus globalement, seuls les syndicats « réformistes » progressent, notamment l'UNSA. Les syndicats que l'on pourrait classer dans le même bloc que la CGT à savoir ceux qui se revendiquent d'un objectif de transformation sociale, FSU et Solidaires voient leur influence diminuer.

Pour ce qui concerne l'ensemble du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la participation augmente de 4,13%. Mais, dans les EPST elle baisse et varie fortement entre les EPST généralistes et ceux plus spécialisés. Inférieure à 30% au CNRS et à l'INSERM, elle reste forte à l'INRA, l'IRSTEA et l'INED. L'organisation catastrophique du vote au CNRS, avec l'envoi tardif du matériel électoral a contribué à cette faible participation.

Au Comité Technique du ministère, la FERCGT arrive en tête avec 18,46% des voix (- 3,45%) et obtient 3 élus sur 15. Le scrutin montre un renforcement global des forces qui tendent à accompagner la politique gouvernementale, ce qui traduit malheureusement une progression du sentiment de fatalité de la crise.

- Au CNRS avec 22,6% des voix, le SNTRS-CGT perd 1,6% mais reste en tête et obtient 3 élus sur 10 au CT comme en 2011.
- A l'INSERM, le SNTRS-CGT obtient 28,17% des voix, (il n'y a pas eu d'élections au CT de l'INSEM en 2011) et est la deuxième organisation, devancé d'une voix par la CFDT. Il obtient 3 sièges au CT.
- A l'INRIA, avec 34% des voix le SNTRS-CGT perd 3%, il est en seconde position et obtient 3 sièges sur 8 au CT.
- A l'IRD, le SNTRS-CGT est en seconde position avec 22,68%, en progrès de 1,21% gagne un siège et obtient 2 sièges sur 7
- A l'IRSTEA, avec 17,7% des voix, le SNTRS-CGT progresse de 3,18% gagne un siège et obtient 2 sièges sur 10 au CT
- A l'INED, le SNTRS-CGT arrive en tête en progressant de 9% et obtient 2 sièges sur 4.

L'influence de la CGT est plus forte aux CAP qu'au CT d'établissement et baisse encore quand on arrive au vote au CT du MESR. Nous bénéficions d'un effet de proximité fort.

Venons-en rapidement aux conséquences en termes de droit syndicaux.

Jusqu'à présent, les droits étaient calculés par rapport aux effectifs e chaque EPST a raison de 1 décharge pour 350 agents (barème compliqué). Aujourd'hui, les EPST rentrent dans les effectifs de l'ESR, Le calcul se fait ainsi : 1 décharge pour 230 agents jusqu'à un seuil de 140 000 puis 1 pour 650 au-delà.

Déjà cette mesure nie pour beaucoup l'autonomie des EPST.

Problème de la circulaire du 30 aout 2012 qui globalise le calcul de décharges pour le MEN et le MESR, ce qui revient à supprimer un effet de seuil et amène à une perte de 400 décharges pour le MESR. Un courrier est soumis à la signature des OS.

Pour la CGT, il y aura donc 100 ou 154 décharges. Inutile de dire que ce peut coïncider.

Rappelons les décharges actuelles. Au Cnrs 31,9, à l'INSERM 7,3-, à l'INRIA 3,78, à l'IRD 1,44, à l'IRSTEA 0,66. Une solution sera de gérer les ASA article 13.

## Situation dans les organismes

Il n'y a aucun cadeau à attendre des directions d'organismes sur les droits syndicaux, pas plus que sur les orientations qu'elles donnent à la politique de recherche. Le contrat d'objectif que prépare le Cnrs et qui nous a été soumis en CT en est la preuve. C'est le choix d'assumer toutes les orientations de la politique gouvernementale qui a dicté ce contrat d'objectifs. Beaucoup d'entre nous ont connu des directions avec lesquelles il était possible de négocier. Nous avons vécu une situation où les rapports directions OS relevaient de la régulation sociale et non du conflit. Cette période est définitivement close. Les exemples sont multiples de décisions de sanctions d'une dureté que nous n'avons jamais connue. La volonté de pilotage va aller contre toute liberté de recherche. Pour beaucoup de nous, notre métier et notre poste de travail étaient pour partie construits sur la base de nos besoins individuels et de ceux du collectif de travail. Cette période est révolue.

## La crise dans la CGT

La crise que vit la CGT en ce moment ne se résume pas au seul problème posé par Thierry Lepaon. Le rapport de la CFC remis lors du dernier CCN met bien en évidence les dysfonctionnements qui ont amené à cet état de fait. Les préconisations de la CFC devraient éviter à l'avenir ces dysfonctionnements.

La crise a aussi des racines plus profondes qui doivent être analysées et débattues. Sans hiérarchiser celles-ci

- Une politique de communication incompréhensible, à la fois dans l'affaire Lepaon et dans toute la dernière période que ce soit dans l'appréciation de la politique du gouvernement et celle de stratégie de luttes. Pour ces deux derniers faits, il ne s'agit pas seulement d'erreurs de communication. La CGT a appelé à faire échec à Sarkozy. Nous avons tardé à apporter au niveau confédéral l'appréciation de ce qu'est la politique du gouvernement Hollande. Nous avons trop longtemps tergiversé à la qualifier de ce qu'elle est en réalité, sans réussir non plus à mobiliser les salariés pour qu'ils fassent bouger les choses à l'image de ce que le mouvement syndical avait réussi en 1936. De même pour ce qui concerne la stratégie des luttes : des appels à des journées d'action parachutées où la CGT partait seule, puis à des journées où on se devait d'attendre la CFDT. Il a été impossible de mettre en échec le poids du syndicalisme réformiste. Dans ce contexte, la méfiance des salariés vis à vis des syndicats dans leur ensemble atteint un chiffre inquiétant de 70%.
- Les structures de la CGT ont-elles besoin d'être actualisées ? La CGT s'est constituée sur la base du confédéralisme. Nous sommes nombreux à crier « tous ensemble » en sachant bien que les attaques que nous subissons exigent des luttes coordonnées. Cependant chaque organisation, fédé ou syndicat s'acqueboute sur son indépendance. Combien de journées spécifiques se sont télescopées avec des appels confédéraux. Est-il normal d'avoir y compris dans la fonction publique jusqu'à 14 syndicats dans les Directions Départementales Interministérielles ?

Au contraire du modèle syndical (closed shops) qui prévaut dans de nombreux pays, les acquis du syndicalisme profitent à l'ensemble des salariés et non à leurs seuls adhérents ; et les syndicats n'offrent pas ou peu de services. (Mutuelles, caisse retraites etc.). Le syndicalisme CGT est un syndicalisme de lutte qui veut desserrer et même briser l'étau qu'exerce le capital sur le monde du travail. Pourtant, dans les 20 dernières années, la lutte idéologique qu'a menée le capital a érodé nos acquis. N'oublions pas que ce que l'histoire a construit, l'histoire peut le défaire. La bataille de la CGT passe donc principalement par la conviction de ses adhérents et des salariés de la nécessité de la lutte qui ne peut jamais être remplacée par une négociation sur les revendications des patrons. Mais l'état de division du syndicalisme français rend les salariés bien conscients que l'action revendicative doit aussi s'appuyer sur l'unité des salariés et éventuellement de leurs organisations. Dans ce contexte, comment construire l'unité ? Se fera-t-elle spontanément par une mystérieuse alchimie spontanée. Ou faut-il petit à petit entre les organisations qui s'inscrivent dans un syndicalisme de lutte (FSU, Solidaire et parfois FO) rapprocher nos analyses et nos points de vue. Il est clair que le processus qui avait un peu commencé avant le 50ème congrès est en stand-by.

## Evolution du monde du travail

La question de la prise en compte des mutations du salariat est l'un des défis que nous devons aborder. De façon récurrente, nous disons qu'il faut prendre en compte le développement de l'encadrement, celui de la disparition des grandes concentrations ouvrières, de l'apparition de la sous-traitance, qu'il faut organiser les salariés des PME et TPE. Parmi les mutations qui sont en face de nous dans notre secteur, il y a le développement massif de la précarité. Soyons lucides, cette population qui devient très nombreuse n'a pas pu trouver sa place dans la CGT, ni d'ailleurs dans les autres organisations syndicales. Sur les peut-être 20 000 précaires des EPST (80 000 dans l'ESR), le SNTRS syndique 46 non titulaires et encore dans ceux-ci une part notable est sous contrat de CDI.

Pourtant, nous avons informé les précaires, organisé des réunions, pris en compte des défenses individuelles et collectives, accompagné une partie d'entre eux en justice. La question lancinante qui nous est posée : pourquoi ce retard, comment faire mieux, comment organiser ces personnels pour qu'ils participent collectivement à leur défense. La réponse ne sera trouvée que par une réflexion collective et des initiatives dans les sections.

- 1- Le découragement a des explications. Nos directions ont montré toute la dureté dont elles peuvent être capables en reprenant y compris la main par rapport aux hiérarchies locales dans les décisions de poursuite des contrats.
- 2- La précarité dans la recherche n'est pas un sas de passage avant de devenir permanent, (contrairement à certains secteurs comme la santé ou la culture et parfois les universités).
- 3- La population de précaires est très hétérogène : précaires IT ou post doc n'ont pas le même vécu, de même pour les précaires chercheurs de SHS souvent isolés dans leur travail et ceux des autres secteurs intégrés dans des équipes ou des plates formes. Comment prendre en compte leur diversité ?

Quelques pistes : Il faut faire de l'accueil des précaires dans le syndicat une priorité, organiser des rencontres, de réunions formelles ou informelles, travailler avec les associations qui existent ou se créent. Il faut en finir avec une conception trop étroite de l'engagement : on peut être dans une association de défense professionnelle et à la CGT. A l'image de l'association des urgentistes dont bon nombre des adhérents et des leaders sont aussi adhérents des syndicats et notamment de la CGT. L'organisation des précaires passera par nous mais

pas seulement loin de là. Il faut faciliter les échanges entre les précaires, un forum sur le site du syndicat ouvert à d'autres secteurs éventuellement (culture par ex). Il faut trouver de formes plus souples d'adhésion, de cotisation.

L'enjeu du renforcement du rapport de force passera par la prise en compte des précaires.

### **Pour le SNTRS-CGT**

Pour le SNTRS-CGT, l'ensemble de ces questions nous concerne. Il nous faut dans le cadre de ce congrès débattre des modalités de notre action syndicale. L'action du syndicat ne peut pas seulement se développer de haut en bas. Négocier avec les directions, informer les salariés ne suffit plus. Il faut réinvestir la démarche classique de la CGT : élaborer les revendications avec les personnels, développer le rapports de force, négocier. Cela passe par une activité syndicale au plus près des labos et services, une utilisation systématique de l'heure d'information, développer la formation syndicale et statutaire, renforcer nos effectifs (1500 adhérents bientôt) .

Pour ce congrès nous avons prévu une séance consacrée à l'activité internationale, deux débats en soirée, des interventions de camarades des organisations de la CGT ainsi que des autres organisations syndicales du secteur.

Nous avons beaucoup d travail devant nous. 520 amendements au doc d'orientation. Il faudra une bonne discipline dans nos débats pour tenir les horaires.

Vive le 28eme congrès du SNTRS-CGT, vive la CGT.